



Nombre de membres en exercice : 15  
Date de la convocation : 28/05/2025

## PROCES-VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 5 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 5 juin 2025 à 18h00 le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Régis CINQ-FRAIS, Nicolas DATAS TAPIE, Roger SETAU et Pierre SEUBE, Mmes Dominique BARIS, Marie MAURY.

Absents :

Dominique ARNE donne procuration à Marie MAURY  
Céline FAGET donne procuration à Régis CINQ-FRAIS  
Laurent HAEST donne procuration à Pierre SEUBE  
Monique CHAUSSERIE  
Florian PARENT  
Jean-Louis GABAS

Secrétaire de séance : Jérôme ARTIGUE

### La séance est ouverte à 18h00

Monsieur le Maire propose d'ajouter et point à l'ordre du jour :

12.1 : convention de vente et exploitation groupées avec l'ONF (parcelles 12 et 15)

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **1. Approbation du Procès-Verbal du 2 avril 2025**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

#### **2. Approbation du Procès-Verbal du 10 avril 2025**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

#### **3. Caminarros : avancée du projet**

Monsieur le Maire présente l'avancée du chantier du Caminarros. Il explique que la partie du côté de Tournay en stabex est finalisée. Du côté de la commune de Bordes, l'entreprise Dastugue travaille sur le chemin traversant les parcelles agricoles, le stabex de la descente de la passerelle sera terminée le 23 juin. Du côté de l'aire de pique-nique, la terre sera juste étalée et on laisse la nature faire le reste. Un travail de remodelage et de nivelage est nécessaire afin de créer des pentes d'écoulements pour la circulation des eaux pluviales. De plus, il explique qu'il a fallu curer les fossés et en retravailler certains en créant des banquettes.

Francis ARTIGUE demande si les gros cailloux seront bien repositionnés après le chantier.

Marie MAURY demande si l'allée de tilleuls côté gauche sera nettoyée.

Monsieur le Maire indique que la mairie a procédé au nettoyage côté droit pour les besoins du chemin mais que l'autre est à la charge de la 3CVA.

Monsieur soumet à l'approbation du conseil les devis de PIC Bois pour 2 panneaux de présentation et 3 panneaux directionnels pour un montant de 4.930,60 € HT.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Il indique que le conseil départemental a accordé à la commune une subvention supplémentaire de 15.000€.

Il indique qu'en accord avec la mairie de Bordes, il n'est pas prévu d'inauguration officielle du chantier mais plutôt une journée citoyenne inter villages.

#### **4. Skate park : avancée du projet**

Monsieur le Maire rappelle le projet de skate park et présente les avancées du chantier. La partie terrassement est finalisée depuis la fin du mois de mai. Actuellement, l'entreprise City Playgrounds commence à positionner les modules en acier et va mettre en place le ferrailage pour couler le béton courant du mois.

Il indique que la livraison est prévue entre le 1<sup>er</sup> et le 15 juillet.

#### **5. Résidence autonomie portée par la communauté de communes des côteaux du Val d'Arros**

Monsieur le Maire rappelle le projet de résidence autonomie porté par la communauté de communes des côteaux du Val d'Arros. Il indique qu'une société de construction de Toulouse se montre intéressée par la construction du bâtiment qui serait mis à disposition de l'ADMR. Il s'agirait d'un bâtiment de 42 places avec des appartements du T1 au T3.

Monsieur le Maire indique que le projet pourrait être déposé auprès du conseil départemental en fin d'année avec les 1ers plans.

Roger SETAU demande si la priorité sera donnée aux tournayais.

Monsieur le Maire indique que ce sera au gérant de la résidence de pratiquer la politique d'attribution qu'il souhaite.

Régis CINQ-FRAIS demande si le promoteur peut encore se rétracter.

Monsieur le Maire répond par l'affirmative et indique que l'ADMR souhaite rester dans une démarche associative.

#### **6. Maison Cazaux : autorisation de signature de la convention avec l'EPF**

Monsieur le Maire rappelle le projet de réaménagement de l'ancien Hôtel Cazaux en collaboration avec l'Etablissement Public Foncier (EPF). Afin de lancer les études ainsi que les demandes de subventions, il explique qu'il est nécessaire de signer la convention de projet avec l'EPF.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **7. Plan de circulation**

Monsieur le Maire rappelle les solutions proposées par le bureau d'études Iris Conseil suite aux diagnostics réalisés sur la commune.

Il présente ensuite le chiffrage associé à chaque solution proposée :

**Stationnement :**

- 1 – Incitation au covoiturage aux Halles photovoltaïques : 450€ HT
- 2 – Création de places en arrêt-minute sur la place d'Astarac : 750€ HT
- 3 – Réorganisation du marché : Non chiffré
- 4 - Matérialisation de places de stationnement supplémentaires : 3000 – 4000€ HT

**Circulation :**

- 5 – Création de zones de circulation apaisée cohérentes (zone 30 / zone de rencontre) : 8000€ HT
- 6 – Adaptation du plan de circulation : 1200€
- 7 – Sécuriser et rendre attractif l'utilisation de la marche ou du vélo aux abords des écoles : 5000€ HT pour sécurisation de l'intersection
- 8 – Création de cheminements sécurisés : Non chiffré
- 9 – Revoir les marquages au niveau de l'Avenue de Tarbes : Non chiffré

Total des solutions estimées entre 18 400 € et 19 400 € HT.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**8. Base adresses locales : validation des changements d'adresses**

Monsieur le Maire présente le travail de référencement des adresses à modifier sur la commune, effectué par Mmes BARIS et CHAUSSERIE.

Compte-tenu du nombre de changement, il propose aux élus de faire une relecture et d'apporter leurs remarques d'ici fin juin, afin que le processus de validation et d'informations auprès des propriétaires puissent être effectué à l'issue.

**9. Compétence scolaire**

Monsieur le Maire rappelle la volonté d'harmonisation de la compétence scolaire sur l'ensemble du territoire et le vote présenté au conseil communautaire fin décembre, qui s'est soldé par un refus.

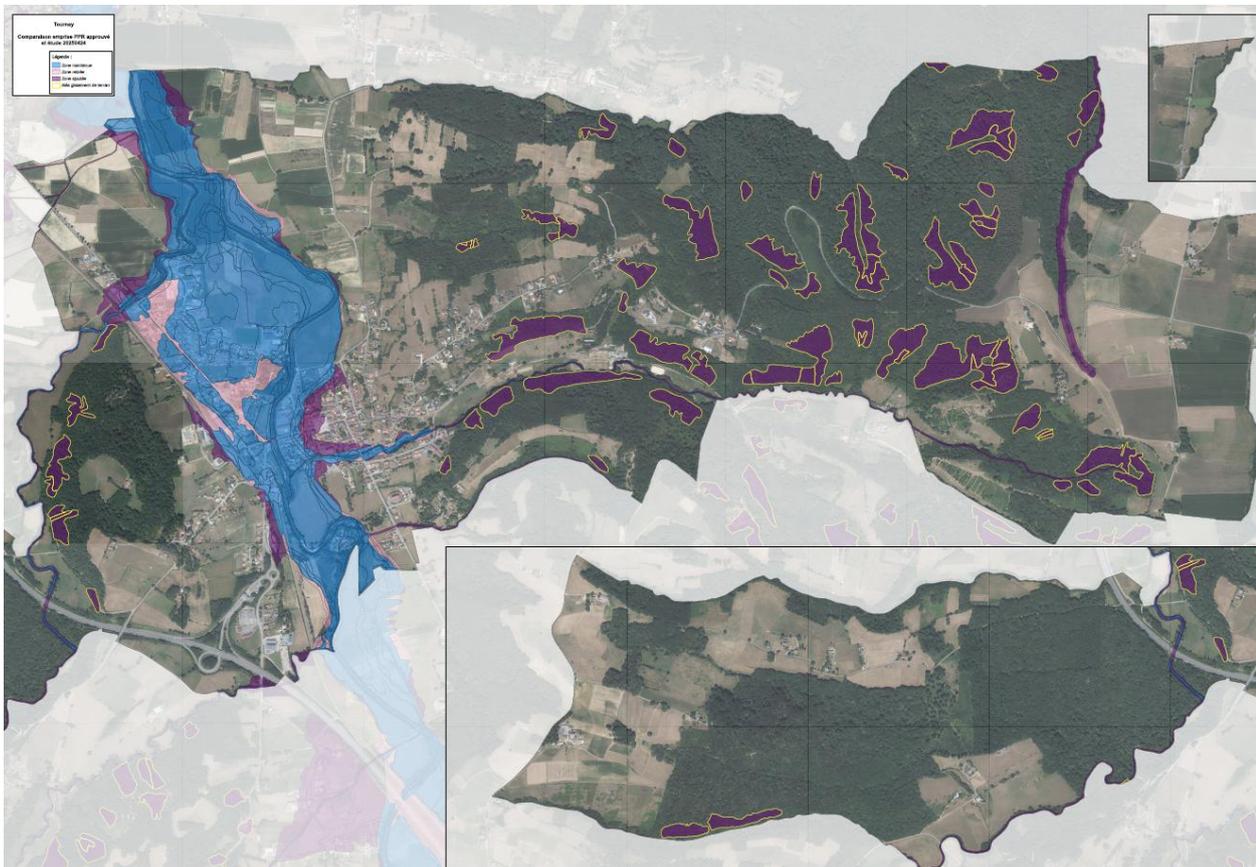
Il indique que lui et le président de la communauté de communes ont assisté à une réunion avec la secrétaire générale de la Préfecture, et que celle-ci a fortement insisté sur la nécessité de trouver un scénario qui convienne, faute de quoi les projets de la 3CVA ne seraient plus financés.

Le sujet de l'harmonisation sera donc certainement réétudié.

**10. Mise à jour PPR**

Monsieur Le Maire rappelle que le plan de prévention des risques est en cours de mise à jour. Il présente la nouvelle carte et les modifications.

Il invite les élus à consulter les documents relatifs à ce sujet considérant l'importance du dossier.



## 11. Travaux à la micro-crèche

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réception d'un courrier signé par les parents utilisateurs de la micro-crèche concernant des problèmes de forte chaleur à l'intérieur du bâtiment l'été. Ils demandent l'installation d'un système de climatisation. Après renseignements pris, Monsieur le Maire indique que les fortes chaleurs sont difficilement supportables pour les bébés, il demande l'avis des élus sur ce sujet.

Jérôme ARTIGUE indique que la micro-crèche étant à but lucratif, ce n'est pas à la collectivité de financer les travaux.

La micro-crèche est gérée par les p'tits bouts qui est une association.

Après débat, il est décidé de faire procéder à plusieurs devis, la décision est reportée à un prochain conseil.

## 12. Acquisition d'un panneau de score

Monsieur le Maire rappelle la demande du club de handball local de voir équiper la salle polyvalente d'un panneau de score. Suite au DOB, il avait été décidé de faire faire des devis. Il présente les 3 devis reçus, et propose de retenir l'entreprise Bodet pour un montant de 3 965 € HT.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### 12.1. Convention de vente et exploitation groupées

Monsieur le Maire présente le projet de commercialisation en vente et exploitation groupée.

Il propose d'autoriser la coupe des parcelles 12-15 et d'en commercialiser les produits en tant que bois façonnés. Il indique que l'ONF, maître d'ouvrage de l'opération, est chargé de mettre en vente les bois bord de route puis de reverser à la commune le produit de la vente après déduction des frais d'exploitation et des frais de gestion (1% du montant des vente en contrat d'approvisionnement).

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **13. Attribution marché de maîtrise d'œuvre aménagement cheminement piétons de la RD 20**

Monsieur le Maire indique que suite aux travaux qui seront réalisés prochainement sur la RD20 par la SAUR et à la réfection de la voirie qui sera réalisée en septembre, une consultation de maîtrise d'œuvre a été lancée pour l'aménagement du cheminement piétons sur cette rue. Une offre a été présentée par la société ATEI pour un montant de 7.077,00 € HT.

Monsieur le Maire propose de retenir l'offre présentée par la société ATEI et de démarrer la mission au mois de septembre.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **14. Gendarmerie tranche 2 : attribution des lots aux entreprises**

Monsieur le Maire rappelle la consultation lancée dans le cadre de la réhabilitation énergétique de la Gendarmerie – phase 2.

L'analyse des offres faite par le maître d'œuvre permet de proposer au Conseil municipal de retenir les offres suivantes, pour un montant total de 262 264.75 € HT:

- Lot 1 : Fermetures extérieures : A.B.P Menuiseries pour 16 581.93 €
- Lot 2 : Charpente bois – couverture tuiles- Zinguerie : Entreprise JUAN pour 24 477.54 €
- Lot 3: Isolation combles: BATINOV pour 11 957 €
- Lot 4 : Isolation thermique par l'extérieur : SARL SOBEBAT pour 128 630.58 €
- Lot 5 : Peinture : Sud-Ouest Habitat pour 11 382.84 €
- Lot 6 : Electricité : SPIE Building solutions pour 47 697.76 €
- Lot 7 : VMC Régulation : PCS Services pour 21 537.10 €

Il indique également que nous sommes en attente de l'arrêté attributif de subvention dans les prochains jours. Il propose d'attribuer les marchés et de commencer les travaux en septembre.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **15. Piscine municipale**

Monsieur le Maire rappelle que des travaux sont impératifs pour permettre l'ouverture de la piscine municipale à la saison 2025, notamment le remplacement des trois systèmes de filtration. Plusieurs devis ont été établis et monsieur le Maire propose de retenir le mieux-disant à savoir l'entreprise Bajon Andrès pour un montant de 13 549.28 € HT.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Il propose de demander une subvention de 80% pour les travaux de la piscine municipale au titre du Fond Régional d'Intervention, et de solliciter par courrier la communauté de communes pour

un fonds de concours sachant que la piscine reçoit du public de différentes communes du territoire.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## **16. Campagne de stérilisation des chats errants**

Monsieur le maire indique propose d'envisager une campagne de stérilisation des chats errants afin d'éviter la prolifération. La SPA pourrait aider la commune dans la capture et la fondation Brigitte BARDOT aide au financement. Il propose de déposer une demande de subvention auprès de cette dernière.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## **17. Création d'emploi permanent**

Monsieur le Maire rappelle que conformément au code général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination d'agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2025.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne :

- La création de l'emploi d'adjoint technique principal 1ère classe
- La suppression de l'emploi d'origine

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver cette modification.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## **18. Création de postes saisonniers**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil qu'afin de remplir ses missions et de faire face à certains besoins ponctuels, la commune est amenée à renforcer ses effectifs par la création d'emplois non permanents correspondants à un accroissement saisonnier d'activité.

Le maire indique que compte tenu de la période estivale pour la surveillance de la piscine ainsi que pour l'entretien des espaces verts, il convient de créer des emplois non permanents pour un accroissement saisonnier d'activité.

Il propose le recrutement de :

- 3 agents contractuels dans le grade d'agent technique relevant de la catégorie C, à temps complet, pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois maximum pendant une même période de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre inclus.
- 1 agent contractuel dans le grade d'éducateur des activités physiques et sportives, relevant de la catégorie B, à temps non-complet, à raison de 30h, pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 3 mois maximum pendant une même période de 12 mois
- 7 agents en contrat d'engagement éducatif pour couvrir les besoins d'accueil du centre de loisirs.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Dominique BARIS et Roger SETAU, se sont rendus au salon des Maires, et ont rencontré l'équipe de la Semaine des Pyrénées, qui leur a proposé une double page sur la commune. Ils tenaient à en informer les élus.
- Marie MAURY informe le conseil d'un courrier par un collectif d'associations sur le projet « E-CHO » porté par l'entreprise « Elyse » et qui envisage de produire sur le bassin de Lacq du carburant pour l'aviation à partir de la matière vivante issue des forêts du grand sud-ouest.

**La séance est levée à 20h30**

La secrétaire de séance,

Jérôme ARTIGUE

Le Maire,

Nicolas DATAS-TAPIE